



## CONTRAT de MISE en PLACE de Semences IAR / IAC

Saison de Monte 2015

Tous les tarifs mentionnés dans le contrat s'entendent HT.

Je soussigné

Tel fixe :

Tel mobile :

E-mail :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Désire que ma **Jument** :

N° SIRE : \_\_\_\_\_ Race : \_\_\_\_\_ Robe : \_\_\_\_\_ Née le \_\_\_\_\_

Père : \_\_\_\_\_ Mère : \_\_\_\_\_ Père de mère : \_\_\_\_\_

**Soit inséminée avec la semence de l'Étalon** : \_\_\_\_\_ pour la saison de monte 2013

Semence en provenance de : .....

- En **Insémination Artificielle de semence Réfrigérée (IAR)** au haras de Muschamp/ Cussay (37)
- **Tarif ht** : Forfait incluant frais techniques + mise en place : 165 €  
& Forfait suivi gynécologique + confirmation de gestation\* : 275 €
  - Pour l'IAR, le Haras de Muschamp s'engage à se procurer la semence du centre de récolte en fonction de la situation du cycle ovarien de la jument concernée.
- En **Insémination Artificielle de semence Congelée (IAC)** au haras de Muschamp/ Cussay (37)
- **Tarif ht** : Forfait incluant frais techniques + mise en place : 165 €  
& Forfait suivi gynécologique + confirmation de gestation\* : 355 €
  - Pour l'IAC le Haras de Muschamp s'engage à stocker la semence dans les cuves du Haras et ce, jusqu'à la fin de la saison.
- **Confirmation de gestation après la fin de la saison est à la charge du propriétaire**

**Le coût des semences et les frais de transport (des semences) restent à la charge du propriétaire de la jument.**  
**Conditions particulières** \_\_\_\_\_

\*La jument est garantie par le propriétaire, exempte de maladie contagieuse et à jour de ses vaccinations.

Date de dernière vaccination :

Le Haras de Muschamp s'autorise le droit de refuser une jument non à jour de vaccination (grippe/tétanos/rhino).

Le passeport (livret signalétique pedigree) devra être présenté avec la jument et laissé sur place pendant toute la durée de son séjour à Muschamp.

Il est souhaitable que la jument soit suivie dès le début des chaleurs par le vétérinaire gynécologue du centre d'insémination.

Le propriétaire devra signaler tout trouble connu du comportement de la jument (en général ou de manière occasionnelle dans certaines circonstances)

*\*Cependant il existe des risques inhérents aux examens vétérinaires, notamment lors de la contention des juments à l'occasion des manipulations et interventions nécessaires dans le cadre de la reproduction, lors des poulinages, ainsi que des risques de contagion, d'accident lors de mise au pré seul(e) ou avec des congénères et lors des transports, dont le Haras de Muschamp ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident survenu pendant le séjour de la jument dans ses installations.*

° Le propriétaire (ou son représentant autorisé) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte toutes les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat espéré.

° Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs et s'engage à régler la facture de tous les frais engagés (y compris les frais vétérinaires inhérents à chaque cas particulier) concernant sa jument avant le retrait de celle-ci.

La saison de monte débute le 1 mai et se termine le 10 juillet.

**NB\*\*** : Il est à noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, les paillettes restantes seront :

- \* soit renvoyées au Centre d'expédition initial (frais de port à la charge du propriétaire de la jument ou du Centre d'envoi initial)
- \* soit stockées dans les cuves de Muschamp, (et dans ce cas, une participation forfaitaire d'azote d'un montant de 100€ht, sera alors demandé au propriétaire de la jument ou au propriétaire de l'étalon ou au Centre d'envoi initial, selon accord préalable.)

**Merci de nous fournir une copie du contrat de saillie  
que vous avez signé avec le haras distributeur de l'étalon choisi.**

Fait en 2 exemplaires à nous retourner signés avec votre règlement.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/2015

Signature de l'acheteur propriétaire :  
(ou de son représentant autorisé)

Pour le Haras de Muschamp :